

## RÉCLAMATION IMPRESSION

Date de dépôt de la plainte .....

### 1. Détails du client:

Prénom et nom.....

Adresse.....

Numéro de téléphone.....

### 2. Informations sur l'objet de la réclamation (à remplir par le client):

Date d'achat.....

Produit .....

Modèle .....

Numéro du document d'achat (numéro de facture TVA) .....

Date de constatation du défaut .....

Description du défaut/motif de la réclamation

.....  
.....

### 3. Demande de l'annonceur (à remplir par le client)

Réparation gratuite

Remplacement pour un nouveau

Remboursement du prix payé

Réduction du prix payé

Conformément à l'art. 560 cm3 l'acheteur peut présenter une déclaration de réduction de prix ou de résiliation du contrat, à moins que le vendeur ne remplace immédiatement et sans inconvénient excessif pour l'acheteur l'article défectueux par un article sans défaut ou n'élimine le défaut. Cette limitation ne s'applique pas si l'article a déjà été remplacé ou réparé.

Conditions générales de dépôt et d'acceptation des réclamations clients :

1. La réclamation doit être déposée par écrit et envoyée/remise (e-mail, lettre recommandée) à l'adresse du siège social du Vendeur. Si vous déposez une réclamation par e-mail, veuillez envoyer une copie scannée du formulaire de réclamation correctement complété (accompagnée d'une copie de la preuve d'achat) à l'adresse suivante : office@arcoore.com

2. La réclamation ne couvre que les défauts résultant de raisons inhérentes aux marchandises achetées, à condition que le Client suive les bonnes règles d'utilisation des marchandises, spécifiées dans les instructions d'utilisation.

3. Le Vendeur s'engage à examiner la réclamation dans un délai de 14 jours ouvrables à compter de la date de son dépôt et à informer l'Acheteur du résultat de la réclamation.

4. Si la réclamation est acceptée, la marchandise doit être renvoyée à l'adresse du siège social du Vendeur ou à l'endroit indiqué par celui-ci, dans son emballage d'origine, accompagnée d'un formulaire de réclamation correctement complété, d'une carte de garantie et d'une preuve d'achat (reçu ou Facture de TVA). Les marchandises doivent être correctement protégées contre les dommages pendant le transport (les marchandises endommagées pendant le transport ne seront ni réparées ni remplacées sous la garantie).

5. Le droit de déposer une plainte n'est disponible que pendant la période de protection spécifiée dans les dispositions du Code civil.

Le non-respect des conditions ci-dessus entraînera le rejet de la réclamation.

Annotations du vendeur - décision concernant la réclamation

Date de réception de la plainte.....

La plainte a été acceptée/non acceptée pour les raisons suivantes\*